
**ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE
CERN EUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH**

Suite à donner

Procédures de vote

| | | |
|------------------------|--|--|
| Pour recommandation | COMITE DES FINANCES 330e réunion 16 juin 2010 | Majorité simple des États membres représentés et présents lors du vote et |
| Pour approbation | CONSEIL 155e Session 18 juin 2010 | Majorité simple des États membres représentés et présents lors du vote |

Il est demandé au Comité des finances de recommander au Conseil et au Conseil d'approuver les états financiers de la Caisse de pensions du CERN pour l'exercice 2009 et de donner quitus au Conseil d'administration de la Caisse de pensions.

CAISSE DE PENSIONS

**États financiers
2009**

vérification effectuée par deux représentants de la
**COUR DES COMPTES D'ITALIE
CORTE DEI CONTI**

ORGANISATION EUROPÉENNE POUR LA RECHERCHE NUCLÉAIRE

CERN EUROPEAN ORGANIZATION FOR NUCLEAR RESEARCH

CAISSE DE PENSIONS

États financiers

2009

Ce rapport est publié conformément aux Normes comptables internationales du secteur public (IPSAS - International Public Sector Accounting Standards) et aux Statuts et Règlements de la Caisse de pensions.

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| LA LETTRE DU PRÉSIDENT | 1 |
| I. ÉTATS FINANCIERS | 2 |
| 1.1. État de la situation financière | 2 |
| 1.2. État de la performance financière | 3 |
| 1.3. Tableaux des flux de trésorerie | 4 |
| 1.4. État des variations des actifs nets affectés au paiement des prestations | 5 |
| II. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS | 5 |
| 2.1 Information générale | 5 |
| 2.2 Résumé des principales méthodes comptables | 7 |
| 2.3 Gestion du risque financier | 11 |
| 2.4 Estimations comptables et jugements déterminants | 18 |
| 2.5 Notes annexes aux comptes | 21 |
| III. BUDGET DE LA CAISSE DE PENSIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010 | 28 |
| IV. CERTIFICAT DE VÉRIFICATION DES COMPTES | 29 |
| 4.1. Généralités | 29 |
| 4.2. Opinion | 29 |

ANNEXES :

- I. BILAN TECHNIQUE BASE SUR LES HYPOTHESES ACTUARIELLES DES DOCUMENTS CERN/FC/5432/RA ET CERN/2897/RA**
- II. COMPOSITION DES ORGANES DE LA CAISSE EN 2009**
- III. GROUPE DE TRAVAIL**

Chers membres, chers bénéficiaires,

L'exercice 2009 fut caractérisé par un très net redressement doublé d'importants progrès et par l'ouverture de perspectives nouvelles pour la Caisse de pensions du CERN. Au moment d'analyser cette année extrêmement riche en événements, j'ai le grand plaisir de vous annoncer plusieurs avancées et initiatives importantes grâce auxquelles la situation de la Caisse s'est améliorée.

Avant tout, la Caisse a clôturé l'exercice 2009 avec un actif net de 3 903,5 MCHF, soit une progression de 313,8 MCHF (+8,7%) par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution favorable s'explique principalement par l'excellente performance des actifs de la Caisse, qui a atteint un rendement de 13,5% sur l'exercice, soit un apport à la Caisse de 472,9 MCHF. Les actifs ont suivi la reprise des marchés d'actions à l'échelle mondiale, bénéficiant aussi des positions judicieuses prises par la Caisse au cours de cette période. En particulier, l'Unité de gestion de la Caisse de pensions a recommandé très tôt de surpondérer les actions dès le 1^{er} trimestre 2009, et la Caisse a dès lors tiré profit de la hausse ultérieure de cette classe d'actifs.

Parmi les faits marquants de l'exercice écoulé, notons encore la présentation par le Conseil d'administration de la Caisse de pensions (CACP) au Conseil et au Comité des finances du CERN un livre blanc relatif aux principes et politiques de financement et aux mesures destinées à rétablir la pleine capitalisation de la Caisse de pensions du CERN. Le Conseil du CERN avait fait de cette analyse l'un des objectifs prioritaires du nouveau CACP constitué dans le cadre de la nouvelle structure de gouvernance. Je suis très heureux que cette tâche ait été menée à bien.

Fruit des travaux réalisés pendant 18 mois par le CACP, ce Livre blanc évalue le besoin de financement complémentaire d'après un ensemble d'hypothèses motivées, et en particulier la pleine capitalisation des éventuelles augmentations futures du coût de la vie. Compte tenu de cet ensemble d'hypothèses, l'écart entre les actifs et les passifs s'établissait fin 2009 à 1 715,3 MCHF.

Malgré les progrès réalisés cette année, le Livre blanc dresse un constat sans équivoque : le défi structurel auquel est confrontée la Caisse persiste. En particulier, les flux de trésorerie provenant des activités des membres vont probablement rester négatifs à l'avenir, du fait de décaissements de prestations supérieurs aux cotisations. La situation de capitalisation devrait continuer de se dégrader, même dans l'hypothèse où les actifs de la Caisse réaliseraient à l'avenir l'objectif de rendement composé annuel de 5%. Or cet objectif est ambitieux : le rendement des obligations à 30 ans du gouvernement suisse ne s'élevait qu'à 2,55% à fin 2009.

Le Livre blanc ne s'arrête pas à l'évaluation des besoins de financement, mais présente également des suggestions de mesures de financement complémentaire en vue de restaurer la pleine capitalisation au cours des 30 années à venir. J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil et le Comité des finances du CERN ont pris acte du Livre blanc, et l'ont ensuite soumis à l'attention du Conseil du CERN début 2010.

Sous l'angle de sa structure, la Caisse a été soumise à d'importants changements dans son personnel administratif. À l'Unité de gestion de la Caisse de pensions, M. Christian Cuénoud a pris sa retraite après avoir dirigé pendant 20 ans les services administratifs de la Caisse. Le CACP tient à lui témoigner toute son estime pour ces nombreuses années de loyaux services au bénéfice de la Caisse et souhaite la bienvenue à son successeur, M. Théodore Economou. Je saisis cette occasion pour remercier également personnellement tous les membres du CACP et du CPCP pour leurs efforts, leur dévouement et leur engagement au service d'une gouvernance forte au sein de la Caisse.

Pour conclure, j'aimerais vous dire toute ma satisfaction devant l'ampleur du travail réalisé par le Conseil d'administration de la Caisse de pensions, dans sa nouvelle structure, en à peine plus de deux ans. Sur cette courte période, le CACP a répondu aux principales attentes du Conseil du CERN et franchi d'importantes étapes. La situation de la Caisse et les ressources indispensables nous ont été clairement exposés, et nous appréhendons plus clairement l'ampleur des défis qui restent à relever. Le CACP et l'Unité de gestion de la Caisse de pensions du CERN sont désormais bien armés pour continuer à donner les impulsions nécessaires à la résolution de ces difficultés.

Prof. Federico Ferrini
Président du Conseil d'administration de la Caisse de pensions

I. ÉTATS FINANCIERS

1.1. État de la situation financière

| (en CHF) | Notes | 31.12.09 | 31.12.08 |
|--|-------|------------------------|------------------------|
| ACTIFS | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1 | 1'413'880'575 | 1'236'086'399 |
| Règlements à recevoir | | 413'356 | 1'868'648 |
| Autres débiteurs | 2 | 3'297'936 | 5'019'278 |
| Autres Créances | 3 | 15'653'572 | 19'165'846 |
| Dérivés | 4 | 25'751'423 | 133'552'196 |
| Obligations | | 858'900'840 | 928'151'561 |
| Actions | | 775'652'527 | 521'139'501 |
| Fonds de placement et fonds indiciaires | | 326'390'155 | 275'881'912 |
| Total des actifs financiers | | 3'419'940'385 | 3'120'865'341 |
| Actifs non financiers | | | |
| Immeubles de placement | 5 | 515'115'521 | 502'491'379 |
| Total des actifs non financiers | | 515'115'521 | 502'491'379 |
| Total des actifs | | 3'935'055'906 | 3'623'356'720 |
| PASSIFS | | | |
| Règlements à payer | | 440'823 | 2'174'425 |
| Créditeurs divers | 6 | 11'178'355 | 10'482'561 |
| Autres créditeurs | 7 | 4'197'527 | 3'210'362 |
| Provisions | 8 | 1'855'520 | - |
| Dérivés | 4 | 13'900'677 | 17'808'897 |
| Total des passifs | | 31'572'902 | 33'676'245 |
| Actifs affectés au paiement des prestations | | 3'903'483'004 | 3'589'680'474 |
| Valeur de transfert des membres actifs ou valeur actuelle de la pension différée (sans ajustement futur) | | 2'207'217'923 | 1'502'171'013 |
| Réserves mathématiques des bénéficiaires | | 4'108'244'496 | 3'300'490'005 |
| Capital retraite acquis | | 6'315'462'419 | 4'802'661'018 |
| Provision pour prolongation de l'espérance de vie | | 184'871'002 | 132'019'600 |
| Provision technique | | 184'871'002 | 132'019'600 |
| Total du capital retraite acquis et des provisions techniques (CP) | | 6'500'333'421 | 4'934'680'618 |
| Déficit technique | | (2'596'850'417) | (1'345'000'144) |

1.2. État de la performance financière

| (en CHF) | Notes | 31.12.09 | 31.12.08 |
|--|-------|----------------------|----------------------|
| Produits des placements | | | |
| Profits/(pertes) sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compt | 9 | 188'749'137 | (468'516'536) |
| Dividendes | | 25'224'851 | 26'314'983 |
| Produits d'intérêts | 10 | 61'385'639 | 80'682'781 |
| Produits des biens immobiliers | 11 | 48'060'940 | (23'582'752) |
| Résultats sur ventes d'Actifs financiers | 12 | 187'160'420 | (603'709'334) |
| Gains de change | 13 | (16'580'804) | 134'311'613 |
| | | 494'000'184 | (854'499'245) |
| Charges des placements | | | |
| Honoraires de gestion de portefeuille | | 4'534'718 | 4'040'810 |
| Droits de garde et frais des titres | | 1'071'257 | 1'281'193 |
| Frais de transaction | | 2'117'398 | 2'402'700 |
| Honoraires de gestion du coordinateur de gestion immobilière | | 154'000 | 154'000 |
| Charges relatives à des biens immobiliers | 14 | 9'020'065 | 8'726'090 |
| Impôts payés | | 5'994 | 458'949 |
| Total des charges des placements | | 16'903'432 | 17'063'742 |
| Résultat net des placements | | 477'096'752 | (871'562'987) |
| Autres produits | | 75'430 | 78'739 |
| Total des produits | | 477'172'182 | (871'484'248) |
| Autres charges | | | |
| Frais bancaires | | 48'934 | 68'160 |
| Frais administratifs | | 4'262'660 | 3'591'544 |
| Total des autres charges | | 4'311'594 | 3'659'704 |
| Variation de l'actif net avant intervention des membres | | 472'860'588 | (875'143'952) |
| Activités des membres | | | |
| Cotisations | 15 | | |
| Cotisations des membres | | 42'185'411 | 41'266'640 |
| Cotisations de l'employeur | | 84'921'621 | 83'290'243 |
| Rachat d'années d'affiliation | | 1'056'291 | 620'868 |
| Indemnités reçues de tiers | | 211'909 | 170'099 |
| Compensations | | 2'556'588 | 4'599'127 |
| Acquisition d'une pension de conjoint survivant | | 3'474 | - |
| Total des cotisations | | 130'935'294 | 129'946'977 |
| Prestations et paiements | | | |
| Pensions de retraite | | 236'663'026 | 221'710'581 |
| Pensions d'invalidité | | 2'266'000 | 2'505'343 |
| Pensions de conjoints survivants | | 28'023'403 | 25'936'935 |
| Pensions d'orphelin | | 939'113 | 808'353 |
| Allocations de famille | | 14'728'953 | 14'041'594 |
| Prestations bénévoles | | 100'003 | 102'000 |
| Valeurs de transfert versées aux membres | | 6'050'577 | 13'142'561 |
| Valeurs de transfert versées à d'autres caisses | | 822'918 | 447'033 |
| Cotisations versées à d'autres caisses | | 399'360 | 404'294 |
| Total des prestations et paiements | | 289'993'353 | 279'098'694 |
| Montant net des activités des membres | | (159'058'059) | (149'151'717) |
| Augmentation/(diminution) nette de l'actif net | | 313'802'530 | (1'024'295'669) |
| Actif net disponible pour les prestations en début d'exercice | | 3'589'680'474 | 4'613'976'143 |
| Actif net disponible pour les prestations en fin d'exercice | | 3'903'483'004 | 3'589'680'474 |

1.3. Tableaux des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre

| (en milliers de CHF) | 2009 | 2008 |
|--|-------------------------|-------------------------|
| Flux de trésorerie provenant des activités des membres | | |
| Cotisations et autres encaissements | 130'592 | 130'999 |
| Cotisations et autres paiements | <u>(291'154)</u> | <u>(277'858)</u> |
| | (160'562) | (146'859) |
| Flux de trésorerie provenant des activités de placement | | |
| Paiements provenant des actifs financiers | (1'597'129) | (2'728'000) |
| Paiements provenant des actifs immobiliers | (15'490) | (21'249) |
| Produit de la cession d'actifs financiers | 1'742'482 | 2'285'821 |
| Acquisition d'immeubles de placement | - | (35'116) |
| Produits de la cession d'immeubles de placement | 0 | 0 |
| Encaissements provenant d'immeubles de placement | 45'588 | 43'896 |
| Dividendes reçus | 23'709 | 25'699 |
| Intérêts reçus | 59'896 | 73'854 |
| Remboursement d'impôts | 2'172 | 1'466 |
| Droits de gestion et honoraires de gestion | (4'892) | (6'592) |
| Frais administratifs et divers payés | <u>(3'623)</u> | <u>(3'307)</u> |
| | 252'713 | -363'528 |
| Augmentation (diminution) nette de trésorerie et des équivalent | 92'151 | -510'387 |
| Trésorerie à l'ouverture de l'exercice | 1'236'087 | 1'679'896 |
| Résultat de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie | <u>85'642</u> | <u>66'578</u> |
| Trésorerie à la clôture de l'exercice | <u>1'413'880</u> | <u>1'236'087</u> |

1.4. État des variations des actifs nets affectés au paiement des prestations

CHF

| | |
|---|----------------------|
| Solde au 31 décembre 20 | 4'613'976'143 |
| Cotisations de l'employeur | 83'290'243 |
| Cotisations des membres du personnel | 41'266'640 |
| Rachats d'années d'affiliation | 620'868 |
| Indemnités et Compensations | 4'769'226 |
| Prestations payées | (265'104'806) |
| Valeurs de transfert et cotisations payées | (13'993'888) |
| Produits des placements | (854'499'245) |
| Autres produits | 78'739 |
| Charges des placements | (17'063'742) |
| Autres charges | (3'659'704) |
| Solde au 31 décembre 2008 | 3'589'680'474 |
| Cotisations de l'employeur | 84'921'621 |
| Cotisations des membres du personnel | 42'185'411 |
| Rachats d'années d'affiliation | 1'056'291 |
| Indemnités et Compensations | 2'768'497 |
| Acquisition d'une pension de conjoint survivant | 3'474 |
| Prestations payées | (282'720'498) |
| Valeurs de transfert et cotisations payées | (7'272'855) |
| Produits des placements | 494'000'184 |
| Autres produits | 75'430 |
| Charges des placements | (16'910'932) |
| Autres charges | (4'304'094) |
| Solde au 31 décembre 2009 | 3'903'483'004 |

II. NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS

2.1 Information générale

Description de la Caisse

En vertu des Articles S IV 2.01, 02 et 03 04 du Règlement du personnel du CERN, l'Organisation a pour mission d'organiser la couverture d'assurances sociales de son personnel. Elle a donc créé en 1955 un fonds de pension capitalisé qui constitue l'unique protection sociale du personnel du CERN.

Les membres du personnel de l'observatoire européen austral (European Southern Observatory - ESO), dont le siège est situé à Munich, sont également affiliés à la Caisse de pensions du CERN.

La Caisse de pensions du CERN n'a pas de statut juridique distinct et fait partie intégrante du CERN. Comme la Caisse de pensions ne relève d'aucune législation nationale, le Conseil du CERN a mis en place un cadre administratif autonome pour les activités de la Caisse de pensions au sein du CERN. Au plan comptable, les actifs de la Caisse sont conservés distinctement de ceux du CERN et de l'ESO, les deux bailleurs de fonds de la Caisse. Ces fonds seront utilisés totalement et exclusivement aux fins de versement des prestations prévues par les statuts de la Caisse.

L'article I 3.03 des Statuts de la Caisse de pensions dispose que « le CERN et l'ESO garantissent les prestations acquises en vertu des présents Statuts par les membres de leur personnel respectif, jusqu'à l'extinction des droits du dernier bénéficiaire ». En cas de fusion, de reconstitution ou d'autres transformations de l'une ou l'autre de ces Organisations, leur Conseil respectif prend les mesures nécessaires à la continuité des pensions. En cas de dissolution du CERN, le Conseil, sans préjudice d'autres solutions offrant des garanties équivalentes, créera une fondation de droit suisse qui succédera à la Caisse afin de garantir les droits acquis au jour de la dissolution et donnera effet à toutes mesures d'intégration dans les régimes nationaux de sécurité sociale des États Membres garantissant cette équivalence. En cas de dissolution de l'ESO, son Conseil prendra les mesures nécessaires pour garantir les droits acquis des membres de son personnel, membres de la Caisse.

L'article I 1.01 des Statuts de la Caisse des pensions stipule que « la Caisse de Pensions, ci-après dénommée la 'Caisse', a pour but d'assurer ses membres et ses bénéficiaires ainsi que les membres de leur famille contre les conséquences économiques de l'invalidité et de la vieillesse de ses membres, et du décès de ses membres et de ses bénéficiaires. ».

La Caisse est un programme de pensions à prestations définies. L'âge officiel de la retraite est fixé à 65 ans. Les pensions sont calculées sur la base de 2% du traitement de référence par année de contribution (maximum : 70%). Le droit aux prestations de retraite n'est acquis qu'après au moins cinq années de cotisations. De même, en cas de démission d'un membre, la Caisse de pensions transfère les droits acquis à un autre régime de pensions.

Le Conseil d'administration de la Caisse de pensions a modifié radicalement ses méthodes de travail et sa structure afin d'assurer une mise en œuvre appropriée et cohérente de la nouvelle politique et des nouveaux principes de la gouvernance (CERN/2733/Rev.). Cette importante réforme a pour objet de garantir la protection des prestations actuelles et futures des retraités et du personnel actif en améliorant la politique de financement, la structure des organes, et la gestion de la Caisse.

L'article I 2.01 des Statuts de la Caisse de pensions prévoit que la Caisse, partie intégrante du CERN, est placée sous la haute autorité du Conseil. Son administration et sa gestion financière sont distinctes de celles du CERN et de l'ESO

La Caisse est placée sous l'autorité suprême du Conseil du CERN. Ses organes sont notamment le Conseil d'administration de la Caisse de pensions (CACP), le Comité de placement (CP) et l'Administrateur.

Le personnel de la Caisse est soumis au Règlement du Personnel du CERN.

Taux de cotisations

À la suite de la décision prise par le Conseil du CERN en décembre 2005, les cotisations, exprimées en pourcentage du traitement de référence, s'établissent depuis le 01.01.06, de la manière suivante :
Membres

| | |
|-----------------------------|---------------|
| Membres | 10,29% |
| Organisations (CERN et ESO) | 20,59% |
| TOTAL: | 30,88% |

Conditions de fin de contrat

Lorsque l'affiliation à la Caisse prend fin avant l'âge de 65 ans pour une raison qui n'est pas le décès ou l'invalidité totale, une valeur de transfert est calculée sur la base du traitement de référence à la date de fin de contrat.

Durée de service inférieure à cinq ans :

Lorsque la durée de service du membre est inférieure à cinq années, la valeur de transfert est payée à un autre régime de pension ou bien, à sa demande, au membre lui-même.

De cinq à dix ans de service :

Lorsque le membre compte entre cinq et dix ans de service, il a le choix entre une pension de retraite différée, le paiement à un autre régime de pension ou bien, si cette dernière option s'avère impossible, à lui-même.

Dix ans de service ou plus :

Lorsque le membre compte dix ans ou plus de service, il a le choix entre une pension de retraite différée, le paiement à un autre régime de pension ou bien, si cette dernière option s'avère impossible, à un régime d'assurance privé offrant des garanties comparables.

Le paiement d'une valeur de transfert éteint tout droit à une pension, à l'exception du droit lié à une invalidité partielle déjà en cours de paiement.

2.2 Résumé des principales méthodes comptables

Préparation

Les états financiers 2009 de la Caisse de pensions du CERN ont été préparés sur une base de continuité d'exploitation et en conformité avec les Normes Comptables Internationales pour le Secteur Public (IPSAS). La préparation des états financiers conformément aux IPSAS impose de recourir à certaines estimations comptables déterminantes. Elle impose également à la Caisse d'exercer son jugement dans l'application de ses méthodes comptables. Les domaines caractérisés par un degré de complexité plus élevé ou appelant un degré plus élevé de jugement, ou encore les domaines où les hypothèses et les estimations sont importantes pour les états financiers sont présentés au chapitre 2.4. Si ces estimations ou ces hypothèses s'écartent des circonstances réelles, les estimations et hypothèses originales seront modifiées selon les besoins au cours de l'année pendant laquelle les circonstances changent.

Principes d'évaluation

Le principe d'évaluation adopté est celui du coût historique, modifié par une correction de la valeur des actifs et des passifs financiers (y compris les instruments financiers dérivés) et des immeubles de placement, qui sont évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Conversion des devises

a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

En application de l'article I 4.01 des Statuts de la Caisse de pensions, approuvés en date du 23 juin 1989 par le Conseil du CERN, la monnaie de compte de la Caisse est le franc suisse. La comptabilité de la Caisse est donc préparée et présentée dans cette monnaie.

b) Transactions et soldes

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à cette date. Les transactions en devises sont comptabilisées au cours de change en vigueur à la date de la transaction. Les profits et pertes résultant de cette conversion sont présentés séparément dans l'état de la performance financière de la période.

Classification des actifs et des passifs

La Caisse de pensions du CERN est une entité qui gère notamment les actifs utilisés pour payer les pensions de retraite. Dès lors, les actifs et les passifs sont présentés dans l'état de la situation financière, selon un ordre qui reflète, dans les grandes lignes, leur liquidité relative. Les actifs financiers et les passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière de la Caisse à la date où celle-ci devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts à vue auprès de banques ainsi que d'autres placements à court terme extrêmement liquides assortis à l'origine

d'échéances inférieures ou égales à trois mois, de comptes de dépôt de couverture auprès de courtiers qui couvrent les appels de marge sur des positions en instruments dérivés, ainsi que les comptes bancaires liés au portefeuille immobilier détenus par des gérants locaux pour régler les dépenses d'exploitation connexes.

Actifs financiers

La Caisse classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : à la juste valeur par le compte de résultat, d'une part, et les prêts et créances, d'autre part.

La classification dépend de l'intention qui a présidé à l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale.

a) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les activités de la Caisse sont placées en actifs en vue de tirer profit de leur rendement total sous la forme d'intérêts, de dividendes, de distributions et de progression de la juste valeur.

(a1) Classification

La Caisse classe ses placements en titres de créances, en actions et instruments dérivés connexes comme étant des actifs financiers la juste valeur par le biais du compte de résultat. La Caisse désigne ces actifs financiers comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Le portefeuille de placements en actions privées est ventilé en actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat et est intégré à la rubrique Actions.

(a2) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et les ventes de placements, cotés ou non, sont comptabilisés et décomptabilisés à la date de négociation à laquelle ils sont réalisés en vertu d'un contrat dont les modalités prévoient une livraison au sein du cadre temporel établi par le marché concerné.

(a3) Évaluation

La comptabilisation initiale des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat et négociés sur un marché actif se fait au coût d'acquisition. Les coûts de transaction sont pris en charge dans l'état de la performance financière. Après la comptabilisation initiale, tous les actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours offert (prix de vente) publié à la date de clôture. Les profits et les pertes provenant des variations de juste valeur de la catégorie des « actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat » sont présentés dans l'état de la performance financière de la période au cours de laquelle ils surviennent.

b) La juste valeur de titres non cotés

La juste valeur de titres non cotés est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. Il peut notamment s'agir de transactions récentes réalisées à des conditions normales de marché, de références à d'autres instruments sensiblement analogues, de l'analyse des flux de trésorerie actualisés et de modèles d'évaluation d'options basés dans toute la mesure du possible sur des données de marché et aussi peu que possible sur des données spécifiques à l'entité.

c) Prêts et créances

Les autres débiteurs comprennent l'impôt récupérable prélevé à la source sur des dividendes ainsi que la taxe sur la valeur ajoutée, récupérable, payée sur des transactions immobilières, les créances immobilières et les autres montants dus ainsi qu'une avance octroyée par la Caisse à une association de construction dans

le cadre du financement d'une installation commune de chauffage desservant une partie du bien immobilier. Le prêt prévoit des paiements fixes et n'est pas coté sur un marché actif.

Les règlements à recevoir représentent les sommes dues à la Caisse pour des cessions de titres conclues mais non encore réglées ou livrées à la date de clôture.

Les autres créances comprennent les intérêts échus, les dividendes à recevoir et les créances à recevoir.

À l'exception de ce prêt, ces créances ne sont généralement pas génératrices d'intérêt et sont à court terme par nature. Elles sont dès lors comptabilisées à leur valeur nominale, éventuellement diminuées des corrections de valeur adéquates pour irrécouvrabilité.

Actifs non financiers

Figurent sous ce chapitre les actifs qui ne sont assortis d'aucun droit contractuel de recevoir de la trésorerie ou un autre actif financier.

Immeubles de placement

Les immeubles de placement se définissent comme des terrains, des bâtiments ou des forêts, détenus pour acquérir des revenus locatifs ou valoriser le capital, et non occupés par la Caisse.

Les immeubles des placements sont comptabilisés à la juste valeur, à savoir une valeur de marché déterminée annuellement par des évaluateurs externes disposant des qualifications professionnelles et de l'expérience requise. La juste valeur est basée sur des prix de marché actifs, éventuellement ajustés de manière à tenir compte de différences dans la nature, la situation ou l'état de l'actif visé. Si ces informations ne sont pas disponibles, la Caisse utilise des méthodes de valorisation alternatives telles que des prix récemment observés sur des marchés moins actifs ou des projections de flux de trésorerie actualisés. Ces évaluations sont vérifiées annuellement par un évaluateur indépendant.

Les variations de la juste valeur sont présentées dans l'état de la performance financière sous la rubrique des produits des biens immobiliers.

Les coûts de la gestion quotidienne des propriétés immobilières, comme par exemple les coûts de réparation et de maintenance, sont comptabilisés dans l'État de la performance financière lorsqu'ils sont encourus. Les charges encourues pour le remplacement ou la rénovation de parties d'immeubles de placement existants et dont le montant est supérieur ou égal à 5% de la valeur de l'immeuble sont comptabilisées en majoration de sa valeur comptable.

Passifs

Les passifs à la date de clôture qui ne sont pas générateurs d'intérêts et qui sont à court terme par nature sont initialement comptabilisés à leur juste valeur puis évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs relatifs à des pertes présentés en tant qu'instruments dérivés dans l'État de la situation financière sont évalués à leur juste valeur.

Les règlements à payer représentent les sommes dues par la Caisse pour des acquisitions de titres conclues mais non encore réglées ou livrées à la date de clôture.

La Caisse peut recourir à l'émission d'options d'achat, couverte par ses expositions sous-jacentes, pour réduire le coût de la couverture. Le recours à l'émission d'options d'achat est lié aux investissements en actions.

Passifs actuariels

Le tableau ci-après présente les hypothèses actuarielles significatives approuvées par le CACP lors de sa réunion du 18 février 2010 (CERN/CACP/19.7) ainsi que celles qui ont été utilisées au cours de la période correspondante. Les hypothèses utilisées pour calculer la valeur actuelle actuarielle des prestations de retraites promises en 2009 (Cf. le chapitre I 1.1 de l'État de la situation financière) sont les paramètres actuariels qui représentent la politique comptable officielle de l'organisation à l'exception du taux d'actualisation (2,55%), qui est le taux d'intérêt des obligations de la Confédération helvétique. L'autre ensemble d'hypothèses reflète les hypothèses actuarielles de la Note de synthèse du « Rapport du Conseil d'administration de la Caisse de pensions relatif aux principes et politiques de financement et aux mesures destinées à rétablir la pleine capitalisation de la Caisse de pensions du CERN » (CERN/FC/5432/RA - CERN/2897/RA). La valeur actualisée actuarielle des prestations de retraite promises en 2009 en vertu de ces hypothèses est indiquée en Annexe I.

Les prestations ont été déterminées en utilisant des niveaux de traitement projetés.

| Hypothèses actuarielles | 2008 | 2009 | 2009 |
|---|---------------------------|----------------------------------|---------------------------------|
| | CERN/2843 CERN/FC/5340 | Pratique comptable du CERN | CERN/FC/5432/RA CERN/2897/RA |
| Taux d'actualisation | 4,5% | 2,55% | 4,5% |
| Augmentation future des traitements | 1,5% | 1,5% | 2,0% |
| Augmentation future des retraites | 1,0% | 1,0% | 2,0% |
| Augmentation des traitements au titre de l'avancement | 1,8% | 1,8% | Augmentation d'après l'âge |
| Rendement des actifs du régime | 5,0% | 5,0% | 5,0% |
| Espérance de vie | EVK 2000 | EVK 2000 | EVK 2000 |
| Démission d'un CDI avant le 01/07/1987 : le taux reste en vigueur jusqu'à 59 ans, 0% au-delà | 0,5% | 0,5% | 4,45%-5,35% (H/F) |
| Démission d'un CDI à partir du 01/07/1987 compris : le taux reste en vigueur jusqu'à 64 ans, 0% au-delà | 0,5% | 0,5% | 4,45%-5,35% (H/F) |
| Démission de CDD et de boursiers | 0,0% | 0,0% | 0,0% |
| Contrats à durée indéterminée | 50,0% | 60,0% | 60,0% |
| Prorogation de contrats de boursiers pendant 2 ou 3 ans | 50,0% | 50,0% | 50,0% |

Comptabilisation des produits

- a) Les produits d'intérêts sont comptabilisés pro rata temporis à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif.
- b) Le revenu locatif est comptabilisé de manière linéaire sur la durée du contrat de location.
- c) Les produits de dividendes sont comptabilisés lorsque le droit d'en percevoir le paiement est acquis.

Instruments financiers dérivés et activités de couverture

Par ses activités, le Fonds s'expose avant tout aux risques financiers liés aux variations des cours de change et des taux d'intérêt. En conséquence, il peut couvrir ces positions par le recours à des instruments dérivés tels que des contrats à terme sur devises et des contrats de swap de taux d'intérêt. La Caisse peut également utiliser des instruments dérivés à des fins de placement, essentiellement pour obtenir des expositions sur certains marchés spécifiques.

La Caisse peut être amenée à détenir par moments les instruments dérivés suivants :

a) Des contrats à terme de gré à gré

Les contrats à terme sont des obligations contractuelles d'acheter ou de vendre des instruments financiers à une date future et à un cours spécifié. Un contrat à terme est un contrat non standardisé émis par la Caisse et par la contrepartie audit contrat. Les contrats sont garantis par de la trésorerie, et tout changement dans la valeur des contrats à terme est réglé à la remise à zéro, au renouvellement ou à l'expiration du contrat. Les contrats à terme font l'objet de règlements sur une base brute.

b) Options

Une option est un accord contractuel en vertu duquel le vendeur (émetteur) octroie à l'acheteur (détenteur) le droit, mais non l'obligation, d'acheter (dans le cas de l'option d'achat) ou de vendre (dans le cas de l'option de vente), à une date ou pendant une période déterminée, un montant spécifié de devises ou un instrument financier et ce, à un prix prédéterminé. Le vendeur reçoit de l'acheteur une prime en rémunération de la prise de risque sur le cours futur du titre. Les options font l'objet de règlements sur une base brute.

c) Swaps

Les swaps sont des contrats visant à échanger de la trésorerie ou des flux de trésorerie à (ou bien avant) une date future spécifiée sur la base de la valeur sous-jacente de devises/de cours de change, d'obligations/de taux d'intérêt, de matières premières, d'actions ou d'autres actifs.

2.3 Gestion du risque financier

Facteurs de risque financier

Par ses activités, la Caisse de pensions s'expose à une palette de risques financiers : le risque de marché (et notamment le risque de prix, le risque de change, le risque de taux d'intérêt), le risque de crédit et le risque de liquidité. Le programme général de gestion des risques de la Caisse vise à maximiser les rendements obtenus pour le niveau de risque auquel la Caisse est exposée ; il tente de minimiser les éventuels effets défavorables sur la performance financière de la Caisse. La politique de la Caisse lui permet d'utiliser des instruments financiers dérivés, tant pour modérer certaines expositions aux risques que pour en créer.

Tout placement en valeurs mobilières présente un risque de pertes en capital. La perte maximale en capital sur obligations, actions, fonds de placement et options acquises est limitée à la juste valeur de ces positions. La perte maximale en capital sur l'émission d'options de vente, l'achat de contrats à terme et de contrats de change à terme est limitée à la valeur notionnelle contractuelle de ces positions. Sur la vente d'options d'achat et sur la vente de contrats à terme sans sous-jacent, la perte maximum en capital peut être illimitée.

La gestion de ces risques est mise en œuvre par des gérants de placements en vertu de directives approuvées par le Comité de placements et par le conseil d'administration de la Caisse de pensions. La Caisse utilise diverses méthodes pour évaluer et gérer les divers types de risques auxquels elle est exposée ; ces méthodes sont précisées ci-après. En outre, la Caisse évalue le degré de risque de ses placements par le

biais d'un calcul trimestriel du « montant de la fortune exposée » (« value at risk ») afin d'estimer la perte potentielle maximum dans des conditions normales de marché.

Risque de marché

a) Risque de prix

La Caisse est exposée au risque des cours de titres, au risque du prix des instruments dérivés et au risque du prix de l'immobilier. Cela découle des placements détenus par la Caisse dont les prix futurs sont incertains. Lorsque les actifs de la Caisse, par exemple des actions, sont libellés en devises autres que le franc suisse, le prix initialement exprimé en devises puis converti en francs suisses fluctue également à cause des variations des cours de change. Le paragraphe (b) consacré au « Risque de change » précise le mode de gestion et d'évaluation de cette composante du risque de prix.

La Caisse a pour politique de gérer son risque de prix, entre autres objectifs, par la diversification et par la sélection de catégories d'actifs dans le cadre d'une allocation stratégique des actifs (ASA).

En 2008, à l'issue d'une analyse de la gestion des actifs et des passifs (Asset Liability Management - ALM) prenant en compte les spécificités de la Caisse (démographie, taux de cotisation, prestations, indexation, équilibre actuariel), la Caisse a révisé son ASA dans l'optique de réaliser les objectifs à long terme de maximisation des rendements de la Caisse, tout en conservant un degré acceptable de volatilité, par la détermination d'une distribution optimale des actifs à long terme. Suite à la prise en compte, dans l'étude ALM, de scénarios de modélisation et de méthodes d'optimisation, l'ASA révisée vise à réduire le risque en modifiant la répartition des actifs de l'ASA antérieure, réduisant par la même occasion la volatilité à la baisse du degré de couverture. Le Comité de placement va graduellement mettre en place la nouvelle ASA sous le contrôle du Conseil d'administration de la Caisse de pensions du CERN. Il veillera tout particulièrement à rééquilibrer la politique de placement et à mettre en place autour de l'ASA des marges de manœuvre tactiques, indispensables pour que la Caisse puisse procéder aux ajustements nécessaires en fonction des conditions de marché à court terme. Le Conseil d'administration de la Caisse de pensions réexaminera périodiquement l'ASA en mettant tout particulièrement l'accent sur les catégories d'actions nouvelles ou celles dont le montant aura augmenté.

C'est ainsi, par la diversification des catégories d'actifs, des zones géographiques et des devises mais aussi par une dé-corrélation que la Caisse tentera notamment de réduire le risque de marché.

Le tableau ci-dessous présente l'Allocation stratégique des actifs révisée qui a été approuvée par le Conseil du CERN lors de sa session du 19 juin 2008 (CERN/2794) ainsi que l'allocation réelle au 31.12.2009, qui inclut les vues tactiques.

| CLASSE D'ACTIFS Sous-classe d'actifs | ASA | Marges tactiques | Allocation réelle au : | | Écart par rapport à l'ASA |
|---|------------|---------------------|------------------------|--------------|---------------------------------|
| | 1 | | 31.12.2008 | 31.12.2009 | |
| OBLIGATIONS | 37% | 30-45% | 46,1% | 36,4% | -0,6% |
| Europe | 17% | | 21,7% | 17,9% | 0,9% |
| Monde | 10% | | 0,3% | 0,2% | -9,8% |
| Entreprise | 10% | | 4,5% | 4,9% | -5,1% |
| Suisse | 0% | | 19,6% | 13,4% | 13,4% |
| ACTIONS | 34% | 25-45% | 26,4% | 41,3% | 7,3% |
| US Large Cap | 8% | | 7,3% | 12,8% | 4,8% |
| US Small Cap | 2% | | 0,9% | 1,8% | -0,2% |
| Canada | 0% | | 0,2% | 0,7% | 0,7% |
| Eur. Large Cap | 8% | | 8,8% | 10,9% | 2,9% |
| Eur. Small Cap | 2% | | 0,9% | 2,1% | 0,1% |
| Australie | 0% | | 0,3% | 0,8% | 0,8% |
| Japon | 9% | | 4,6% | 5,8% | -3,2% |
| Marchés émergents | 5% | 10% max | 3,5% | 6,4% | 1,4% |
| Alternatifs : | 14% | 10-20% | 6,3% | 6,8% | -7,2% |
| Performance absolue | 10% | | 3,0% | 3,1% | -6,9% |
| Placements en actions privées | 2% | | 2,9% | 2,2% | 0,2% |
| Matières premières | 2% | | 0,4% | 1,5% | -0,5% |
| IMMOBILIER | 15% | 10-20% | 14,8% | 13,6% | -1,4% |
| TRÉSORERIE | 0% | 0-10% | 6,4% | 1,9% | 1,9% |

La juste valeur des actifs de la Caisse qui sont exposés au risque de prix au 31 décembre se présente comme suit :

| | 2009 | 2008 |
|---------------------------------|------------------|------------------|
| (en milliers de CHF) | | |
| Obligations | 858'901 | 928'151 |
| Actions (Capitaux propres) | 775'653 | 521'139 |
| Fonds de placement et fonds ind | 326'390 | 275'882 |
| Dérivés | 25'751 | 133'552 |
| Immeubles de placement | 515'115 | 502'491 |
| Total | 2'501'810 | 2'361'215 |

b) Risque de change

La Caisse est exposée au risque de change, qui découle essentiellement de placements en actifs libellés en devises. De manière générale, la Caisse procède à une couverture passive de son risque de change à hauteur de 70% de l'exposition (hors EUR). Elle peut toutefois modifier les taux de couverture en fonction de considérations tactiques. Les positions en euros sont couvertes à titre tactique, après prise en compte des conditions de marché à court terme. La Caisse a recours à des contrats de change à terme et à

des options en devises pour couvrir l'exposition au risque de change sur ses placements existants et prévus en devises.

Le tableau ci-dessus synthétise les principaux actifs nets du Fonds qui sont libellés dans une monnaie autre que le franc suisse.

| | 2009 (en milliers) | 2008 (en milliers) |
|-----|-----------------------|-----------------------|
| EUR | 1'187'486 | 911'117 |
| GBP | 205'901 | 142'487 |
| USD | 551'326 | 261'076 |
| JPY | 7'880'106 | 6'390'399 |
| HKD | 409'407 | 234'392 |

c) Estimation de la juste valeur

La juste valeur d'actifs financiers échangés sur des marchés actifs est basée sur les prix de marché cotés à la date de clôture. Le prix de marché coté utilisé pour les actifs financiers détenus par la Caisse est le cours acheteur actuel ; le prix de marché coté approprié pour les passifs financiers est le cours vendeur actuel.

Les méthodes appliquées par la Caisse pour valoriser les actifs financiers non cotés sur des marchés actifs figurent au chapitre 2.4 « Estimations comptables et jugements déterminants ».

d) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt résulte des effets des fluctuations des taux d'intérêt de marché en vigueur sur la juste valeur d'actifs financiers et de flux de trésorerie futurs.

La Caisse détient des placements en instruments à revenu fixe et de la trésorerie placée en dépôts à court terme. La durée des placements à revenu fixe est strictement réglementée par les directives de placement imposées aux gérants de portefeuille.

En outre, la Caisse peut faire usage d'instruments dérivés pour couvrir son exposition aux taux d'intérêt.

L'analyse ci-dessous synthétise le calendrier des échéances des portefeuilles à revenu fixe de la Caisse au 31 décembre ; elle mesure en outre la sensibilité de la juste valeur des instruments à revenu fixe de la Caisse aux fluctuations des taux d'intérêt de marché.

| | 2009 | 2008 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| <u>Mandat obligataire global*</u> | 191,6 MCHF | 159,7 MCHF |
| 0-1 an | 13,31% | 13,37% |
| 1-3 ans | 9,36% | 13,86% |
| 3-5 ans | 16,38% | 16,32% |
| 5-7 ans | 19,05% | 14,19% |
| 7-10 ans | 24,82% | 28,04% |
| > 10 ans | 17,08% | 14,22% |
| Total | 100,00% | 100,00% |

* En 2008, il a été décidé de restructurer ce portefeuille et de changer de gestionnaire. Le mandat a été transformé d'un portefeuille obligataire global en portefeuille obligataire spécialisé.

| | 2008 | 2007 |
|---|----------------|----------------|
| <u>Obligations souveraines globales</u> | 698 MCHF | 789.7 MCHF |
| 0-1 an | 2,22% | 5,94% |
| 1-3 ans | 8,64% | 2,63% |
| 3-5 ans | 15,58% | 4,00% |
| 5-7 ans | 33,02% | 27,9% |
| 7-10 ans | 31,22% | 47,8% |
| > 10 ans | 9,32% | 11,73% |
| Total | 100,00% | 100,00% |

Le tableau ci-dessous présente l'exposition de la Caisse au risque de taux d'intérêt pour ses dépôts à court terme.

Taux d'intérêt effectif

| | | 2009 | | 2008 |
|-----|-------|----------------------|-------|----------------------|
| | | (en milliers de CHF) | | (en milliers de CHF) |
| EUR | 0,3% | 3'500 | 1,5% | 5'623 |
| EUR | 0,1% | 1 | 2,8% | 89 |
| | | | 2,35% | 4'500 |
| CHF | 0,02% | 2'490 | 0,05% | 2'490 |
| CHF | 2,13% | 951'173 | 2,88% | 1'009'489 |
| USD | 0,02% | 910 | 0,05% | 820 |
| GBP | | | 1,19% | 210 |
| GBP | | | 1,00% | 1'200 |

e) Risque de crédit

La Caisse est exposée au risque de crédit, qui est le risque que la contrepartie ne soit pas en mesure de payer intégralement des sommes à leur date d'exigibilité.

Toutes les transactions portant sur des titres cotés sont exécutées par le biais de courtiers agréés et réglées/payées à la livraison. Le risque de défaillance est dès lors considéré comme minime, puisque la livraison des titres vendus n'est effectuée qu'après réception du paiement par le dépositaire. De même, tout paiement relatif à un achat de titres n'est exécuté qu'après réception des titres par le dépositaire. Si l'une des parties n'honore pas ses engagements, la négociation échoue.

La Caisse investit en titres à revenu fixe émis par divers organismes tels que des gouvernements, des organismes publics ou des sociétés. La gestion de ces éléments de portefeuille est confiée à des gérants de portefeuille professionnels soumis à des directives de placement strictes, notamment en termes de qualité des émetteurs et de diversification. En outre, pour limiter le montant de son exposition de crédit à l'égard des institutions financières, la Caisse diversifie ses contreparties et assure un suivi rigoureux des créances en souffrance sur instruments dérivés. Si une position sur instruments dérivés affiche un gain, la Caisse peut réclamer une sûreté ou obliger la remise à zéro de la position.

L'analyse ci-dessous synthétise la qualité des émetteurs des portefeuilles à revenu fixe de la Caisse au 31 décembre.

| | 2009 | 2008 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| <u>Mandat obligataire global*</u> | 191,6 MCHF | 159,7 MCHF |
| Titres par niveau de notation | | |
| AAA | 6,62% | 14,14% |
| AA | 15,78% | 7,82% |
| A | 47,96% | 46,8% |
| BBB-B | 29,64% | 27,05% |
| Non coté/n.d. | 0,00% | 4,19% |
| Total | 100,00% | 100,00% |

* En 2008, il a été décidé de restructurer ce portefeuille et de changer de gestionnaire. Le mandat a été transformé d'un portefeuille obligataire global en portefeuille obligataire spécialisé.

La durée de ces titres, à savoir l'échéance résiduelle moyenne pondérée des flux de trésorerie, s'établit à 5,51 ans au 31 décembre 2009 (2008 : 5,22 ans).

| | | |
|-------------------------------|----------------|----------------|
| Titres par niveau de notation | | |
| AAA | 55,78% | 79,46% |
| AA | 9,35% | 9,68% |
| A | 28,9% | 7,88% |
| BBB-B | 3,1% | 2,72% |
| Non coté/n.d. | 2,87% | 0,26% |
| Total | 100,00% | 100,00% |

La durée des titres ci-dessus s'élevait à 6,31 ans le 31 décembre 2009 (2008 : 7,02 ans).

L'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre est précisée ci-dessous.

| | 2009 | 2008 |
|---|------------------|------------------|
| Obligations | 858'901 | 928'151 |
| Actifs dérivés | 25'751 | 133'552 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1'413'880 | 1'236'086 |
| Règlements à recevoir | 413 | 1'869 |
| Autres actifs | 18'951 | 24'185 |
| Total en kCHF | 2'317'896 | 2'323'843 |

Tout actif qui n'est pas comptabilisé à la juste valeur à cause d'une impossibilité d'évaluer de manière fiable sa juste valeur par le biais du compte de résultat fait l'objet d'un test de dépréciation à la date de clôture, si des indices de dépréciation sont apparents. La dépréciation est évaluée comme étant la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus, déterminée au taux d'intérêt courant du marché pour un actif financier similaire. La dépréciation est comptabilisée dans l'état de la performance financière pour la période.

f) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Caisse ne soit pas en mesure de générer des ressources de trésorerie suffisantes pour honorer intégralement ses engagements à leur date d'exigibilité ou qu'elle ne soit en mesure de le faire qu'à des conditions sensiblement désavantageuses. En plus de ses engagements de payer des prestations mensuelles, la Caisse est exposée au règlement périodique d'appels de marge et de profits et pertes sur positions en instruments dérivés. En outre, le programme de couverture monétaire peut générer des flux de trésorerie substantiels mais difficiles à prévoir. La Caisse conserve dès lors un volant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie suffisant pour honorer ses obligations à court terme.

La Caisse ne prend pas de positions à effet de levier sur le marché.

Le tableau ci-dessous analyse les passifs financiers de la Caisse (à l'exception des instruments dérivés financiers en situation de perte) en les regroupant par classes d'échéance pertinentes d'après la durée restant à courir de la date de clôture à la date d'échéance contractuelle.

| | Moins de 7 jours | 1 mois à 3 mois | 3 à 12 mois |
|-----------------------------------|---------------------------------|----------------------------|------------------------|
| <u>Au 31 décembre 2009</u> | | | |
| Règlements à payer | 441 | | |
| Membres et Bénéficiaires | 3'045 | | |
| Dépôts de garantie - immobilier | | | 3'324 |
| Dettes d'impôts exigibles | | 125 | |
| Créanciers - immobilier | | 4'335 | |
| Remboursements de cotisations | 1'078 | | |
| Païements en attente | | 3'119 | |
| Total en kCHF | 4'564 | 7'579 | 3'324 |
| <u>Au 31 décembre 2008</u> | | | |
| Règlements à payer | 2'174 | | |
| Membres et Bénéficiaires | 4'022 | | |
| Dépôts de garantie - immobilier | | | 3'267 |
| Dettes d'impôts exigibles | | 116 | |
| Créanciers - immobilier | | 3'077 | |
| Remboursements de cotisations | 1'214 | | |
| Païements en attente | | 1'996 | |
| Total en kCHF | 7'410 | 5'189 | 3'267 |

Le tableau ci-dessous analyse les instruments financiers dérivés de la Caisse en situation de perte qui feront l'objet d'un règlement sur une base brute, en les regroupant par classe d'échéance d'après leur durée résiduelle de la date de clôture jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les montants présentés dans le tableau correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés. Les soldes dus dans les 12 mois sont égaux à leurs soldes comptables, puisque l'incidence d'une actualisation n'est pas significative.

**1 à 6
mois**

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| <u>Au 31 décembre 2009</u> | |
| Contrats à terme | 13'834 |
| Swaps | 67 |
| Total en kCHF | 13'901 |

**1 à 6
mois**

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| <u>Au 31 décembre 2008</u> | |
| Contrats à terme | 16'007 |
| Swaps | 1'802 |
| Total en kCHF | 17'809 |

2.4 Estimations comptables et jugements déterminants

La Caisse effectue des estimations et émet des hypothèses qui ont une influence sur le montant publié des actifs et des passifs. La Caisse réévalue en permanence ses estimations et ses jugements avec l'assistance d'experts indépendants, sur la base de son expérience mais aussi d'autres facteurs tels que des hypothèses prospectives estimées raisonnables au vu des circonstances. Par définition, les estimations comptables qui en résultent seront rarement égales aux résultats réels correspondants.

Les estimations et jugements déterminants réalisés pendant la période sont décrits ci-dessous.

a) Hypothèses actuarielles

Les passifs de la Caisse relatifs aux engagements de prestations à payer ont été déterminés par recours à des méthodes qui se fondent sur des estimations et des hypothèses actuarielles. Ces hypothèses tiennent compte de la nature de long terme des prestations futures. Tout changement de ces estimations et de ces hypothèses pourrait avoir une incidence substantielle sur les passifs liés à ces prestations.

En 2009, le CACP a apporté deux modifications aux hypothèses actuarielles qui avaient cours en 2008. En 2009, le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée des prestations futures promises s'élève à 2,55% (4,5% en 2008), soit le taux d'intérêt à long terme des obligations de la Confédération helvétique. Cette modification a pour effet une augmentation des passifs de quelque 1 413 MCHF. En outre, le pourcentage de contrats à durée déterminée à convertir en contrats à durée indéterminée a été estimé à 60% en 2009 (contre 50% en 2008). Cette modification a eu pour effet une augmentation des passifs de quelque 3,42 MCHF.

En outre, la Caisse considère qu'une augmentation de 0,5% du taux d'actualisation entraînerait une diminution des passifs à hauteur de 433,1 MCHF et vice versa. Une augmentation de 0,5% de l'indexation des pensions augmenterait les passifs de 341,4 MCHF (et vice versa) tandis qu'une augmentation de 0,5% de l'indexation des traitements augmenterait les passifs de 121,8 MCHF (et vice versa).

Les bases des hypothèses actuarielles de la Caisse sont énoncées au chapitre 2.2 (« Résumé des principales politiques comptables »). La Caisse a recours aux services d'un actuaire indépendant pour vérifier la pertinence de ses hypothèses.

b) Juste valeur des immeubles de placement

La juste valeur des immeubles de placement de la Caisse est estimée à leur valeur de marché.

À défaut d'informations relatives aux prix courants d'immeubles de placement analogues, la juste valeur des immeubles de placement est généralement déterminée selon des techniques d'actualisation de flux de trésorerie. La Caisse utilise des hypothèses essentiellement basées sur les conditions de marché prévalant à chaque date de clôture.

Les principales hypothèses qui fondent l'estimation de juste valeur effectuée par la Caisse portent sur l'encaissement des loyers contractuels, les loyers de marché futurs attendus, les périodes d'inoccupation, les contraintes de maintenance et le niveau des taux d'actualisation appropriés. La Caisse compare régulièrement ces estimations aux données réelles de rendement du marché, à celles de la Caisse et à celles qui sont annoncées sur le marché. Les loyers de marché futurs attendus sont déterminés sur la base des loyers de marché actuels pour des propriétés similaires, dans le même état et au même endroit.

c) Juste valeur des titres non cotés sur un marché actif

Capital Investissement (Private equity)

Pour arriver à la juste valeur d'actions non cotées, la Caisse prend en compte des facteurs tels que la performance sectorielle, la performance de la société, la qualité du management, le cours retenu lors du dernier tour de table de financement, les possibilités de sortie disponibles, la préférence pour la liquidité, les transactions de marché comparables, les flux de trésorerie actualisés, les multiples cours/bénéfice et l'analyse de la valeur actualisée nette. L'analyse recourt de manière maximale à des données de marché et se fonde aussi peu que possible sur des données spécifiques à l'entité.

La Caisse investit également en fonds de capital-investissement dont les valorisations sont basées sur les dispositions de IAS 19 ou de la norme américaine équivalente FAS 157. Bon nombre de ces fonds présentent la même période de reporting que la Caisse. En conséquence, certains états financiers audités attestant notamment la valeur des placements de la Caisse dans certains fonds de capital-investissement n'étaient pas disponibles à la date de clôture. Lorsqu'elle ne disposait pas d'états financiers vérifiés, la Caisse a utilisé les informations suivantes pour apprécier les valeurs :

- les états financiers non vérifiés au 31.12.2009 ;

- les états non vérifiés d'une période précédente (30.06.2009 ou 30.09.2009) ajustés des mouvements de capitaux intervenus entre les derniers états reçus et le 31.12.2009.

De même, en 2008, des états vérifiés n'étaient pas disponibles à la date de reporting pour ces fonds, et à l'époque, la Caisse était également réduite à faire référence aux états non vérifiés pour estimer les valeurs de fin d'année. Par la suite, lorsque les états vérifiés ont été disponibles, un écart de valeur total de -11,6 MCHF est apparu par comparaison aux montants obtenus au départ des états non vérifiés. Les principales raisons de cet écart étaient :

- l'impact de la crise sur les marchés financiers ;
- la primo-adoption par bon nombre de fonds de la juste valeur de marché en tant que méthode d'évaluation.

L'écart entre les valeurs publiées dans les états financiers vérifiés de ces fonds pour 2009 et les valeurs des états non vérifiés utilisés pour les états financiers 2009 de la Caisse devrait être de moindre ampleur que celui de 2008.

Instruments dérivés de gré à gré

La juste valeur d'instruments dérivés de gré à gré est basée sur les prix de marché cotés à la date de clôture. Lorsqu'un instrument ou son équivalent ne comporte pas de prix de marché, sa valeur est déterminée à l'aide d'un modèle de valorisation basé sur des données de marché observables.

d) Cours de change de clôture

La Caisse utilise les cours de change de clôture qui lui sont communiqués par son dépositaire central. La source de ces cours est Reuters World Markets. Le tableau ci-dessous présente les cours utilisés par la Caisse pour convertir les principales devises des portefeuilles de la Caisse en francs suisses ainsi que les cours croisés calculés à l'aide des cours de la Banque centrale européenne (BCE). À l'exception de l'euro, la BCE ne publie pas de cours de change directs entre le franc suisse et les autres devises du tableau.

| Devise | Cours croisé de la BCE | Reuters World Markets |
|--------|------------------------|-----------------------|
| EUR | 1,4836 | 1,4832 |
| USD | 1,0298 | 1,0338 |
| GBP | 1,6705 | 1,6694 |
| JPY | 0,01114 | 0,01110 |
| HKD | 0,1328 | 0,1333 |

2.5 Notes annexes aux comptes

1. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Pour les besoins du tableau des flux de trésorerie, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les soldes suivants dont l'échéance initiale est inférieure ou égale à 90 jours :

| | | |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| Comptes courants | 442'714 | 194'000 |
| Comptes de dépôt | 959'796 | 1'030'082 |
| Comptes de dépôt auprès de cou | 10'638 | 11'770 |
| Comptes bancaires (immobilier) | 732 | 235 |
| Total en kCHF | 1'413'880 | 1'236'087 |

2. Autres débiteurs

| | 2009 | 2008 |
|-----------------------|--------------|--------------|
| Impôt récupérable | 1'417 | 2'489 |
| Créances immobilières | 1'836 | 2'195 |
| Autres créances | 28 | 302 |
| Prêts | 17 | 33 |
| Total en kCHF | 3'298 | 5'019 |

3. Autres Créances

| | | |
|----------------------------|---------------|---------------|
| Intérêts courus à recevoir | 14'598 | 18'595 |
| Dividendes à recevoir | 630 | 294 |
| À recevoir | 139 | 33 |
| Paievements d'avance | 287 | 244 |
| Total en kCHF | 15'654 | 19'166 |

4. Dérivés

| | 2009 | | 2008 | |
|-------------------------------------|---------------|----------------|----------------|----------------|
| | Actifs | Passifs | Actifs | Passifs |
| Options d'achat | - | - | 367 | - |
| Plus-values sur instruments dérivés | 25'751 | 13'901 | 133'185 | 17'809 |
| Total en kCHF | 25'751 | 13'901 | 133'552 | 17'809 |

Le tableau ci-dessous présente les types de contrats dérivés détenus par la Caisse au 31 décembre 2009, ainsi que leurs valeurs notionnelles.

| Type de contrat | Devise | Montant notionnel | | Juste valeur Créance | Juste valeur Dette |
|--|--------|--------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------------|
| | | en monnaie locale | CHF | | |
| Contrats à terme | | | | | |
| <u>Euro Bund</u> | EUR | 1'973'600.00 | 2'927'187.92 | 51'258.42 | |
| <u>Corn</u> | USD | 5'972'000.00 | 6'173'555.00 | 242'776.19 | |
| <u>Topix</u> | JPY | 7'153'440'000.00 | 79'433'574.31 | 916'766.74 | |
| <u>Or</u> | USD | 9'132'090.00 | 9'440'298.04 | 53'031.38 | (548'332) |
| <u>Argent</u> | USD | 1'305'010.00 | 1'349'054.09 | | (130'108) |
| <u>Cuivre</u> | USD | 3'473'470.00 | 3'590'699.61 | 214'689.20 | |
| <u>Platine</u> | USD | 3'124'065.00 | 3'229'502.19 | | (36'145) |
| <u>Aluminium</u> | USD | 2'745'600.00 | 2'838'264.00 | 117'434.00 | |
| <u>Nickel</u> | USD | 970'200.00 | 1'002'944.25 | 147'557.48 | |
| <u>Zinc</u> | USD | 921'150.00 | 952'238.81 | 249'340.50 | |
| <u>Sucre</u> | USD | 2'035'712.00 | 2'104'417.28 | 232'486.24 | |
| <u>Soja</u> | USD | 3'025'912.50 | 3'128'037.05 | 85'542.81 | |
| <u>Blé</u> | USD | 2'978'700.00 | 3'079'231.13 | | (74'559) |
| <u>Bétail sur pied</u> | USD | 1'014'360.00 | 1'048'594.65 | 39'633.98 | |
| <u>Pétrole brut WTI</u> | USD | 6'733'090.00 | 6'960'331.79 | 567'249.64 | |
| <u>Pétrole brut BRENT</u> | USD | 5'834'400.00 | 6'031'311.00 | 413'500.00 | |
| <u>Mazout de chauffage</u> | USD | 1'696'968.00 | 1'754'240.67 | 82'840.59 | |
| <u>Gaz naturel</u> | USD | 1'183'200.00 | 1'223'133.00 | 159'280.20 | |
| <u>Palladium</u> | USD | 2'842'400.00 | 2'938'331.00 | 273'799.03 | |
| <u>Mini-S&P 500</u> | USD | 159'941'962.50 | 165'340'003.78 | 1'097'067.19 | |
| <u>S&P/TSX60</u> | CAD | 27'727'600.00 | 27'341'447.52 | 723'146.75 | |
| <u>ASX200</u> | AUD | 31'934'375.00 | 29'689'490.51 | 1'495'660.02 | |
| | | <u>Sous-total</u> | 361'575'887.60 | | |
| Swaps | | | | | |
| <u>Topix</u> | JPY | 7'428'861'774.15 | 82'491'926.09 | 2'187'717.44 | |
| <u>S&P MS</u> | USD | 228'118'382.45 | 235'817'377.91 | 2'418'849.79 | |
| <u>MSCI Latin America</u> | USD | 23'289'575.40 | 24'075'598.58 | | (67'260) |
| <u>MSCI Europe</u> | USD | 20'207'871.20 | 20'889'886.86 | 639'285.76 | |
| <u>MSCI EMF</u> | USD | 46'813'608.04 | 48'393'567.33 | 729'648.35 | |
| | | <u>Sous-total</u> | 411'668'356.76 | | |
| <u>Contrats à terme de gré à gré sur devises</u> | | | | 12'612'861.80 | (13'044'272) |
| <u>Notionnel vendu</u> | | | 1'433'646'423.88 | | |
| <u>Notionnel acheté</u> | | | 78'426'603.07 | | |
| <u>Opération croisée</u> | | | (41'794'487) | | |
| | | <u>Sous-total</u> | 1'470'278'540.21 | | |
| Total général | | | 2'243'522'784.58 | 25'751'423.49 | (13'900'677) |

Les montants notionnels de certains types d'instruments financiers constituent une base de comparaison avec les instruments comptabilisés au bilan. Ils ne reflètent toutefois pas nécessairement les montants des flux de trésorerie futurs concernés ni la juste valeur actuelle des instruments ; dès lors, ils ne reflètent pas l'exposition de la Caisse aux risques de crédit ou de prix. Les instruments dérivés prennent une tournure favorable (actifs) ou défavorable (passifs) sous l'effet des fluctuations des cours de marché, des taux d'intérêt et des cours de change en fonction de leurs caractéristiques. Le montant contractuel cumulé ou notionnel des instruments financiers dérivés en cours, l'ampleur de leur tournure favorable ou défavorable, et donc le cumul des justes valeurs des instruments dérivés financiers actifs et passifs peut encourir des fluctuations significatives au fil du temps.

5. Actifs non financiers – Immeubles de placement

| (en milliers de CHF) | 2009 | 2008 |
|--|----------------|-----------------|
| Solde d'ouverture | 502 491 | 522 109 |
| Achats | - | 39 423 |
| Ventes | - | - |
| Dépense comptabilisée dans la valeur comptable de l'actif | 1 812 | - |
| Profit/perte à la juste valeur | 10 812 | (59 041) |
| <i>devises</i> | <i>2 215</i> | <i>(48 042)</i> |
| <i>PRIX</i> | <i>8 597</i> | <i>(10 999)</i> |
| Solde de clôture | 515 115 | 502 491 |

Le tableau ci-dessous présente les principales méthodes utilisées pour évaluer les immeubles de placement de la Caisse.

| Pays | Méthode d'évaluation |
|-------------------------------------|---|
| France | Par référence aux prix de vente obtenus sur le marché pour des propriétés similaires lorsque des informations relatives aux transactions concernées étaient disponibles. Dans le cas contraire, la technique de l'actualisation des flux de trésorerie (DCF) a été utilisée avec un taux d'actualisation de 6%. |
| France (Forêts) | Valeurs basées sur la réévaluation du stock forestier effectuée en 2009. |
| Royaume-Uni (Exploitation agricole) | Évaluations effectuées sur la base de ventes comparables. |
| Suisse | Valeurs basées sur des taux de capitalisation de 6,72 % et 7,27 %. |
| Pays-Bas | Par référence aux prix de vente obtenus sur le marché pour des propriétés similaires. |
| Allemagne | La technique de l'actualisation des flux de trésorerie (DCF) a été utilisée avec un taux d'actualisation de 6,75%. |

6. Autres créanciers

Le poste « autres créanciers » comprend les dépôts de garantie locative, les loyers perçus d'avance, les sommes dues aux membres qui quittent la Caisse.

| | 2009 | 2008 |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Membres et Bénéficiaires | 3'045 | 4'022 |
| Dépôts de garantie - immobilier | 3'324 | 3'267 |
| Dettes d'impôts exigibles | 125 | 116 |
| Créanciers - immobilier | 4'335 | 3'077 |
| Produit différé | 349 | - |
| Total en kCHF | 11'178 | 10'482 |

7. Autres créditeurs

Le poste « autres créanciers » comprend les cotisations à rembourser aux membres qui quittent la Caisse et les montants dus essentiellement au titre de commissions de gestion et de dépôt.

| | | |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| Remboursements de cotisations | 1'078 | 1'214 |
| Paievements en attente | 3'119 | 1'996 |
| Total en kCHF | 4'197 | 3'210 |

8. Provisions

En juin 2009, les autorités françaises ont invité le CERN à payer des droits d'enregistrement pour deux immeubles acquis en 2008 par l'Organisation à Paris (France) dans le cadre des opérations de la Caisse. Le montant réclamé (approximativement 5% du prix payé par le CERN pour l'acquisition des deux immeubles) s'élève à environ 1,3 MEUR (1,85 MCHF).

Jamais auparavant le CERN n'avait été invité à payer de telles taxes pour ses investissements immobiliers en France.

L'Organisation est officiellement intervenue en août 2009 auprès des autorités françaises, dès lors que cette demande remettait en cause le statut international du CERN, dont la Caisse de pensions fait partie intégrante, comme le prévoit expressément l'Accord d'État-Hôte signé en 1972 avec la France.

L'Organisation a en particulier souligné que les autorités françaises reconnaissent les placements immobiliers de la Caisse comme faisant partie des activités officielles du CERN et leur a donc demandé de reconsidérer leur position conformément à l'Accord d'État-Hôte.

Comme à la date de clôture, la CERN n'avait pas encore reçu la réponse des autorités françaises indiquant leur intention d'annulation de la demande de paiement de ces taxes, il est probable que l'Organisation sera tenue de payer la somme réclamée.

9. Profits/(pertes) sur actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat

| | 2009 | 2008 |
|------------------------|----------------|------------------|
| Obligations | 19'162 | (98'737) |
| Actions | 146'547 | (264'618) |
| Fonds d'investissement | 10'758 | (116'264) |
| Dérivés | 12'282 | 11'102 |
| Total en kCHF | 188'749 | (468'517) |

10. Produits d'intérêts

| | | |
|---|---------------|---------------|
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 22'103 | 42'678 |
| Prêts et obligations | 39'283 | 38'005 |
| Total en kCHF | 61'386 | 80'683 |

11. Produits des biens immobiliers

| | 2009 | 2008 |
|-----------------------------|---------------|-----------------|
| Immeubles résidentiels (CH) | 9'930 | 9'973 |
| Immeubles de bureaux (D) | 985 | 785 |
| Exploitation agricole (RU) | 1'674 | 2'065 |
| Immeubles de bureaux (F) | 15'854 | 13'584 |
| Immeuble résidentiel (F) | 2'402 | 2'389 |
| Forêts (F) | 523 | 470 |
| Immeubles de bureaux (NL) | 5'881 | 6'192 |
| Variations de juste valeur | 10'812 | (59'041) |
| Total en kCHF | 48'061 | (23'583) |

S'agissant de ses immeubles de placement, la Caisse est un bailleur en vertu de contrats de location simple. Les dispositions de cette Norme lui imposent donc de fournir les informations suivantes en matière de paiements futurs minimaux à recevoir au titre de contrats de location.

| | 31.12.2009 | 31.12.2008 |
|--|--------------------|--------------------|
| À moins d'un an | 29'958'085 | 34'190'870 |
| À plus d'un an, mais moins de cinq ans. | 71'998'456 | 124'202'142 |
| À plus de cinq ans | 15'156'983 | 30'971'062 |
| Total (en CHF) | 117'113'524 | 189'364'074 |

12. Résultat sur ventes d'actifs financiers

| | | |
|------------------------|----------------|------------------|
| Obligations | 10'049 | (38'930) |
| Actions | 49'359 | (310'815) |
| Fonds d'investissement | 26'714 | (12'954) |
| Dérivés | 101'038 | (241'010) |
| Total en kCHF | 187'160 | (603'709) |

13. Gains de change

| | 2009 | 2008 |
|-----------------------------------|-----------------|----------------|
| Programme de couverture monétaire | (1'431) | 76'836 |
| Autres fluctuations de change | (15'150) | 57'476 |
| Total en kCHF | (16'581) | 134'312 |

14. Charges relatives à des biens immobiliers

| | | |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Immeubles résidentiels (CH) | 3'128 | 3'265 |
| Immeubles de bureaux (D) | 1'362 | 760 |
| Exploitation agricole (RU) | 1'329 | 1'279 |
| Immeubles de bureaux (F) | 1'640 | 2'080 |
| Immeuble résidentiel (F) | 423 | 336 |
| Forêts (F) | 511 | 231 |
| Immeubles de bureaux (NL) | 627 | 775 |
| Total en kCHF | 9'020 | 8'726 |

15. Activités connexes à l'affiliation

Cette rubrique présente les cotisations des membres de la Caisse et des Organisations participantes ainsi que les autres montants perçus, de même que les diverses prestations et autres montants payés pendant la période.

16. Transactions avec des parties liées

Des parties sont considérées liées si une partie peut contrôler l'autre partie ou exercer une influence notable sur l'autre partie lors de la prise de décisions financières et opérationnelles.

Les parties liées à la Caisse pour la période sont les suivantes :

- Les professionnels désignés par le Conseil du CERN pour intervenir à titre d'expert au Conseil d'administration de la Caisse de pensions (CACP) et au Comité de placement de la Caisse de pensions (CPCP) ainsi que pour prodiguer leurs conseils en matière soit de gouvernance soit de placements. En 2009, leurs honoraires se sont élevés à 190,5 kCHF.
- Les principaux dirigeants, le président du CACP, le président du CPCP, l'Administrateur de la Caisse et le Directeur des services financiers ;
- Même si la Caisse couvre le coût de ses charges d'exploitation, le CERN met à sa disposition, sans frais, certains services administratifs et des espaces de bureaux ;
- La Caisse paie au Service juridique du CERN un montant total de 230 000 CHF par an.

17. Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement n'est survenu après la date de clôture.

III. BUDGET DE LA CAISSE DE PENSIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2010

(en MCHF)

| Rubriques et sous-rubriques | 2009 Comptes annuels CERN/2910 CERN/FC/5443 (prix 2009) | 2009 Budget * (prix 2009) | 2010 Budget * (prix 2010) |
|--|---|---------------------------------|---------------------------------|
| PERSONNEL | 2'150 | 2'535 | 2'737 |
| Matériel | | | |
| Charges opérationnelles (-) | | | |
| Bibliothèque | 31 | 30 | 30 |
| Colloques, séminaires, conférences | 6 | 15 | 15 |
| Contrats (maintenance, travail temporaire, petits travaux) | 114 | 105 | 96 |
| Paiements et honoraires de la part de tiers | 256 | 215 | 212 |
| Experts & Consultants | 967 | 680 | 778 |
| Coûts de formation | 9 | 25 | 25 |
| Frais de déplacement | 54 | 50 | 51 |
| Frais de représentation officielle | 19 | 20 | 15 |
| Communications | 354 | 305 | 333 |
| <i>Sous-total</i> | 1'810 | 1'445 | 1'555 |
| Fournitures | | | |
| Investissements et équipements | 85 | 50 | 50 |
| <i>Sous-total</i> | 85 | 50 | 50 |
| Projet informatique | 15 | 480 | 404 |
| <i>Sous-total</i> | 15 | 480 | 404 |
| Total matériaux | 1'910 | 1'975 | 2'009 |
| Grand total | 4'060 | 4'510 | 4'746 |

*Le budget 2010, approuvé par la CPCP en septembre 2009 (CERN/CPCP/15.12) a été indexé conformément au document "Indice de variation des coûts pour 2010" (CERN/FC/5345/Rev.2-CERN/2877), comme approuvé par le Conseil en décembre 2009.

IV. CERTIFICAT DE VÉRIFICATION DES COMPTES

4.1. Généralités

Conformément aux Statuts de la Caisse de pensions, et en particulier à son article I 2.01 « *Statuts de la Caisse* » cette dernière fait partie intégrante du CERN et ne dispose donc pas d'un statut juridique propre.

L'article I 2.02 « *Biens de la Caisse* » prévoit toutefois que les biens que la Caisse acquiert dans le cadre de sa mission sont mis en dépôt et tenus séparés de ceux du CERN et de l'ESO. Ils sont totalement et exclusivement affectés au service des prestations prévues par les Statuts.

Notre opinion, présentée au paragraphe 2.2 ci-dessous, porte exclusivement sur les comptes gérés par la Caisse et mis en dépôt comme précisé dans les Statuts de la Caisse de pensions. Cette opinion doit donc être considérée dans le cadre du mandat externe de vérification des comptes du CERN dans son ensemble.

4.2. Opinion

Nous avons analysé les états financiers de la Caisse de pensions du CERN pour l'exercice 2009.

Nous avons examiné le rapport de l'Actuaire conseil pour l'exercice 2009, qui précise que « *la stabilité financière de la Caisse à la date du 31 décembre 2009 n'est pas assurée. Le taux de couverture à fin 2009 est inférieur à 100% : il s'élève à 60,1% selon l'évaluation technique [conforme aux hypothèses formulées dans la Norme comptable internationale n° 26] et à 69,5% [selon les hypothèses formulées par le GTII]. La Caisse de pensions du CERN est donc dans l'incapacité de garantir l'intégralité de ses obligations à la date de l'évaluation (...)* ». Le même rapport précise que « *[le taux de couverture] est tombé de 72,7% au 31 décembre 2008 à 60,1% au 31 décembre 2009* ».

Le rapport de l'actuaire précise encore que la Caisse ne dispose d'aucune marge de sécurité susceptible de lui permettre de faire face à un recul supplémentaire des marchés financiers. En outre, les passifs de la Caisse au 31 décembre 2009 ne sont pas intégralement couverts par les actifs de prévoyance disponibles.

De plus, le rapport de l'actuaire estime « insatisfaisante » la situation financière de la Caisse au 31 décembre 2009, avec un ratio de couverture de 60.1%. Le rapport souligne en outre que « si la CP avait dû être liquidée à cette date, il en aurait coûté aux États membres la somme de 2 596,9 MCHF, compte tenu de la garantie des prestations prévue à l'article I 3.03 des statuts » et qu'en outre, le sous-financement de 2 596,9 MCHF (39.9% des provisions de

prévoyance et techniques) est « considérable » ; c'est l'effet de trois facteurs tels que le changement du taux d'actualisation, la pleine capitalisation de l'indexation future des pensions et les pertes financières encourues à cause de la crise de 2008, qui n'ont pas encore été intégralement compensés.

Nous avons analysé l'opinion exprimée par PWC, qui attire « l'attention sur le fait que les États financiers affichent un déficit de financement de 2 596,9 MCHF et un ratio de couverture de 60,1% (31.12.2008 : 72,08%) en vertu de la Politique comptable du CERN (cf. le chapitre 2.2 [des États financiers]) ». En outre, PWC souligne que « des mesures destinées à combler ce déficit de financement sont en cours d'examen par un groupe consultatif mis en place par le Conseil du CERN. »

Nous estimons que la sous-capitalisation de la Caisse de pensions du CERN est critique et que des réformes immédiates sont indispensables pour rétablir la pleine capitalisation. Nous sommes donc favorables à la mise en place d'un Conseil consultatif.

Notre opinion est que les états financiers de l'année 2009 présentent une image exacte et fidèle de la situation financière de la Caisse de pensions du CERN au 31 décembre 2009, de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice 2009, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS).

Bartolomeo Manna
Corte dei Conti



Franco Franscheschetti
Corte dei Conti



ANNEXES :

I. BILAN TECHNIQUE BASÉ SUR LES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES
DES DOCUMENTS CERN/FC/5432/RA ET CERN/2897/RA

en CHF

| | 2009/12/31 | 2008/12/31 |
|---|------------------------|------------------------|
| TOTAL NET DES ACTIFS DE PRÉVOYANCE (AP) | 3'903'483'004 | 3'589'680'474 |
| Valeur de transfert des membres actifs ou valeur actuelle de la pension différée (après ajustement pour le futur) 1 | 1'699'515'208 | 1'624'514'035 |
| Réserves mathématiques des bénéficiaires | 3'750'555'846 | 3'883'554'019 |
| Passifs actuariels | 5'450'071'054 | 5'508'068'054 |
| Provision pour prolongation de l'espérance de vie 2 | 168'775'013 | 155'342'161 |
| Provision technique | 168'775'013 | 155'342'161 |
| ENGAGEMENTS ACTUARIELS ET PROVISIONS TECHNIQUES (EA) | 5'618'846'068 | 5'663'410'215 |
| BILAN TECHNIQUE 3 | - 1'715'363'064 | - 2'073'729'741 |

| | | |
|--|---------------|---------------|
| DEGRÉ DE COUVERTURE DES PASSIFS ACTUARIELS OU DEGRÉ DE COUVERTURE 4 | 69.5 % | 63.4 % |
|--|---------------|---------------|

Remarques :

- 1) correspond à la valeur actuelle des pensions différées ou à la valeur de transfert si celle-ci est plus élevée.
- 2) 0,5 % du capital de prévoyance des bénéficiaires de pensions et de pensions de retraite, par an, depuis 2000.
- 3) = AP - EA.
- 4) = AP / EA.

II. COMPOSITION DES ORGANES DE LA CAISSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

| Membres | Nommés par |
|--------------------------|---|
| F. Ferrini, Président | Conseil du CERN |
| D.-O. Riska | Conseil du CERN |
| C. J. van Riel | Conseil de l'ESO |
| S. Lettow | Directeur Général du CERN |
| G. Deroma | Association du personnel du CERN |
| D. Duret, Vice-Président | |
| F. Derie | Association du personnel de l'ESO |
| F. Wittgenstein | Groupement des anciens du CERN et de l'ESO |
| R. Balfe | Membres professionnels nommés par le Conseil du CERN sur proposition du Conseil d'administration |
| J.-A. Schneider | |

LE COMITE DE PLACEMENT DESIGNÉ PAR LE CACP

| | |
|--------------------|--|
| Membres | S. Lettow, Président C. Cuénoud, <i>ex officio</i> jusqu'au 31.08.2009 D. Duret T. Economou, <i>ex officio</i> à compter du 1.09.2009 |
| Experts | S. Colley S. Haury von Siebenthal |
| Observateur | F. Ferrini |

GROUPES DE TRAVAIL : MEMBRES

| | |
|---|--|
| Statuts et Règlements (WG1) | J.-A. Schneider (Rapporteur) R. Balfe S. Lettow F. Derie D. Duret J. Steel (Administration) |
| Politique et principes de financement (WG2) | T. Economou (Administration) à compter du 1.09.2009 F. Ferrini (Rapporteur) R. Balfe G. Deroma D. Duret J.-A. Schneider |
| Gérant général (WG4) | C. Cuénoud (Administration) jusqu'au 31.08.2009 T. Economou (Administration) à compter du 1.09.2009 S. Lettow (Rapporteur) C. Cuénoud (Administration) jusqu'au 31.08.2009 F. Derie D. Duret F. Ferrini D.-O. Riska |

ADMINISTRATEUR

C. Cuénoud jusqu'au 31.08.2009

Nommés par :

Conseil du CERN

Gérant général

T. Economou à partir du 1.09.2009 :

Conseil du CERN

ACTUAIRE-CONSEIL

Pittet Associés SA, Genève

Conseil d'administration de la
Caisse de pensions**MÉDECIN-CONSEIL**

N. Roux jusqu'au 30.07.2009

(médecin-conseil du CERN)

Directeur Général du CERN

F. Zrounba à partir du 01.08.2009

(médecin-conseil du CERN)

Directeur Général du CERN

COMMISAIRES AUX COMPTES

Bartolomeo Manna, Corte dei Conti, Rome, Italie

Franco Franceschetti, Corte dei Conti, Rome,

Italie

Conseil du CERN

PricewaterhouseCoopers

Conseil d'administration de la
Caisse de pensions